

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2860

23 novembre 2011

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	137247	Diekirch Phoenix Baseball and Softball Team	137248
Adya Fund Management Luxembourg ..	137247	DRD S.A.	137248
Airvault S.A.	137252	DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A.	
AML Consulting S. à r.l.	137253	Development & Investment	137248
AML Real Estate S. à r.l.	137253	Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	137236
Amonix International Holdings S.à r.l. ..	137247	Manwin Luxembourg Sàrl	137268
Brooklyn Investments S.A.	137236	Marbrerie Michelin	137280
BT (Luxembourg) JH S.à r.l.	137235	Marbrerie Michelin Distribution SA	137280
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l.	137236	MasBeaC Soparfi S.à r.l.	137280
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l.	137235	McCormick Luxembourg S.à r.l.	137249
Café « La Cheminée » S.à r.l.	137255	McDonogh Investments	137266
Café S. Joao	137236	Medtronic IP Holding International Lu-	
Capucins Diffusion S.à r.l.	137255	xembourg S.à r.l.	137270
Caribou Finances S.A.	137256	Nemab S.à r.l.	137256
Carren Gere S.A.	137254	Nové Czech Investment Company S.à r.l.	
Cashnote Lux S.à r.l.	137256	137248
Cashnote Lux S.à r.l.	137235	Orion III European 7 S.à r.l.	137276
CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l.		Powerwellness S.A.	137252
.....	137265	Repco 46 S.A.	137246
CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	137266	Repco 46 S.A.	137246
Cedar Trust S.à r.l.	137255	Sac Finance S.A.	137274
Cellgate S.à r.l.	137266	Samax S.A.	137274
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à		SCD Investment Management S.A.	137274
r.l.	137267	Schemsy S.A.	137275
C.Gen S.A.	137235	Schorndorf Investments S.A.	137275
C+ Investments	137235	Schorndorf Investments S.A.	137275
CMB Global Lux	137268	Schumacher-Goetzinger S.à r.l.	137276
Coiffure Paulo Machado Sàrl	137255	Société de Toulouse pour Investissements	
Colorado Investments S.A.	137268	S.A.	137269
Colyzeo II Development S.à r.l.	137234	Sphinx Turnaround Fund S.C.A., SICAV-	
Colyzeo II Development S.à r.l.	137234	SIF	137270
Colyzeo II Development S.à r.l.	137234	Sunfive S.A.	137247
Coogee S.à r.l.	137234	Supreme Group Holding S.à r.l.	137270
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1		Tip Top Service Sàrl	137253
S.C.A. SICAR	137234		

Colyzeo II Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143321/10.

(110166386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Colyzeo II Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143322/10.

(110166387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Colyzeo II Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143323/10.

(110166388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Coogee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143324/10.

(110166549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A., Sicar

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011143326/13.

(110166445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143306/9.

(110166439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 137.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011143309/11.

(110166020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

BT (Luxembourg) JH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143304/9.

(110166504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

C+ Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 92.342.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôture au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011143310/14.

(110166741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Cashnote Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 154.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143331/10.

(110166111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Brooklyn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.925.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011143302/12.

(110166634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.512.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.538.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg en date du 17 octobre 2011 par l'associé unique de la société

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société, Monsieur Georges GUDENBURG et de Monsieur Rodrigo BENITO ALONSO, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143305/13.

(110166438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Café S. Joao, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,
R.C.S. Luxembourg B 18.368.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Café S.Joao S.à.r.l., avec siège social à Dudelange, sans adresse précise.

Pour extrait conforme
Me Nicolas BERNARDY
Le liquidateur

Référence de publication: 2011143314/14.

(110166284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.338.

In the year two thousand and eleven, on the first day of September.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Perry Investments Holding Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at GTS Chamber, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1529945 ("Shareholder I"); and

- Jordana Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at GTS Chamber, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1530267 ("Shareholder II" and together with Shareholder I, the "Shareholders").

Hereby all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, notary public established in Luxembourg, on 1 March 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) number 1128 of 26 May 2011, lastly amended by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, prenamed, on 15 June 2011, not yet published in the Mémorial C and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159338 (the “Company”).

II.- That the 500 (five hundred) shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Reclassification of the 500 (five hundred) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, into:
 - 20 (twenty) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class A shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class B shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class C shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class D shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class E shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class F shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class G shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class H shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
 - 48 (forty-eight) class I shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each; and
 - 48 (forty-eight) class J shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
3. New composition of the shareholding of the Company;
4. Subsequent amendment of articles 4. and 7. of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 2. above;
5. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to change the management rules of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to reclassify the 500 (five hundred) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, into:

- 20 (twenty) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class A shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class B shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class C shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class D shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class E shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class F shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

- 48 (forty-eight) class G shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class H shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
- 48 (forty-eight) class I shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each; and
- 48 (forty-eight) class J shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders of the Company hold all the shares issued by the Company as follows:

	Perry Investments Holding Ltd.	Jordana Holdings Ltd.
Ordinary shares	10	10
Class A shares	24	24
Class B shares	24	24
Class C shares	24	24
Class D shares	24	24
Class E shares	24	24
Class F shares	24	24
Class G shares	24	24
Class H shares	24	24
Class I shares	24	24
Class J shares	24	24

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

Further to resolution 2. above, it is unanimously resolved to amend articles 4. and 7. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company’s share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 20 (twenty) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of shares as follows:

- 48 (forty-eight) class A shares (the “Class A Shares”);
- 48 (forty-eight) class B shares (the “Class B Shares”);
- 48 (forty-eight) class C shares (the “Class C Shares”);
- 48 (forty-eight) class D shares (the “Class D Shares”);
- 48 (forty-eight) class E shares (the “Class E Shares”);
- 48 (forty-eight) class F shares (the “Class F Shares”);
- 48 (forty-eight) class G shares (the “Class G Shares”);
- 48 (forty-eight) class H shares (the “Class H Shares”);
- 48 (forty-eight) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 48 (forty-eight) class J shares (the “Class J Shares”),

all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.”

“ **Art. 7.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7., the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.”

Fifth resolution:

It is unanimously resolved to amend article 8. of the articles of association of the Company in order to change the management rules as regards the representation of the Company and the signature powers.

As a consequence, it is unanimously resolved to amend article 8. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 8. Management - Board of Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, provided that at least two Category A Managers and one Category B Manager approve the resolutions.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of two Category A Managers and one Category B Manager.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

The effective place of management shall be Luxembourg.

All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Perry Investments Holding Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au GTS Chamber, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1529945 (l'«Associé I»); et

- Jordana Holdings Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au GTS Chamber, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1530267 (l'«Associé II» et ensemble avec l'Associé I, les «Associés»).

Ici tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Carlo Wersandt, notaire public établi à Luxembourg, le 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1128 du 26 mai 2011, dernièrement modifié par un acte notarié dressé par Me Carlo Wersandt, précité, le 15 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159338 (la «Société»).

II.- Que les 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reclassification des 500 (cinq cents) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, en:

- 20 (vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune; et
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
3. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
4. Modifications subséquentes des articles 4. et 7. des statuts de la Société afin de refléter la résolution 2. ci-dessus;
5. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de changer les règles de gestion de la Société; et
6. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de reclassifier les 500 (cinq cents) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, en:

- 20 (vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune;
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune; et
- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, les Associés de la Société détiennent toutes les parts sociales émises par la Société, comme suit:

	Perry Investments Holding Ltd.	Jordana Holdings Ltd.
Parts sociales ordinaires	10	10
Parts sociales de Classe A	24	24
Parts sociales de Classe B	24	24
Parts sociales de Classe C	24	24
Parts sociales de Classe D	24	24
Parts sociales de Classe E	24	24
Parts sociales de Classe F	24	24
Parts sociales de Classe G	24	24
Parts sociales de Classe H	24	24
Parts sociales de Classe I	24	24
Parts sociales de Classe J	24	24

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessus.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution 2. ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier les articles 4. et 7. des statuts de la Société avec effet immédiat afin de les lire comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, divisé en (i) 20 (vingt) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix classes de parts sociales comme suit:

- 48 (quarante-huit) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et
 - 48 (quarante-huit) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- toutes ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 7.** La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

De telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social.

Un tel rachat de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat et l'annulation de parts sociales sera (i) réalisé dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales émises (en commençant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) toujours effectué pour toutes les parts de la Classe de Parts Sociales concernée.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette classe (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernées, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 7., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire,
---------------------------	---

tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation par Part Sociale	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Moyennant le rachat préalable de toutes les Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Cinquième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier l'article 8. des statuts de la Société afin de modifier les règles de gestion de la Société concernant la représentation de la Société et les pouvoirs de signature.

Par conséquent, il est unanimement décidé de modifier l'article 8. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à la condition qu'au moins deux Gérants de catégorie A et un Gérant de catégorie B approuve les résolutions.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe de deux Gérants de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011139641/528.

(110161589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Repc 46 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.495.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 7 Juin 2011 que:

1. PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400 route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477 a démissionné de ses fonctions de reviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet immédiat.

2. Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edimbourg résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011141943/18.

(110163870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Repc 46 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.495.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011141944/17.

(110163872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sunfive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.615.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 23 septembre 2011.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux compte Monsieur Giovanni Maria Conti par Madame Marisa Rossi née le 26 aout 1957 à Milan, Italie, et résident à Via S. Felice Settima Strada, N. 18, I-20090, Segrate (MI) Milan, Italie.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2011141946/18.

(110164267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62768 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141951/10.

(110165083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Adya Fund Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.076.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141954/10.

(110165056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Amonix International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.012.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juillet 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011141958/13.

(110164650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Diekirch Phoenix Baseball and Softball Team, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9234 Diekirch, 44, route de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg F 796.

Lors de l'assemblée extraordinaire du 13/10/2011 une modification de statut a été votée à l'unanimité.

I.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination: DIEKIRCH PHOENIX BASEBALL AND SOFTBALL TEAM, une association sans but lucratif dont le siège se trouve au 44 route de Gilsdorf L-9234 Diekirch et dont la durée est illimitée. Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.
Larochette, le 31/08/11.

Référence de publication: 2011141934/13.

(110163784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

DRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 150.467.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juillet 2011

Monsieur Michaël BONN est remplacé par Monsieur Nello CUDA, né le 05/12/1972 à Funtani (Italie), et résidant au 1A rue de Schlammestee à L-3397 ROESER (Luxembourg) au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors à l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
DRD S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011141935/16.

(110164274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.266.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011

Résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer

- M. Charles Ruppert, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven, administrateur et président du Conseil d'administration

- M. Gisbert Dreyer, demeurant 10, Maximilianstrasse à D-80539 Munich, administrateur délégué

- M. Jean Roland Didier, demeurant 18, rue des Violettes à L-8023 Strassen, administrateur délégué.

Leurs mandats prennent fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016 qui statue sur les comptes de l'année 2015.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Pour extrait conforme
Charles Ruppert
Président

Référence de publication: 2011141936/19.

(110164202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Nove Czech Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 82.808.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 25 août 2011 que:

- Monsieur Mathieu Cuvillier a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 25 août 2011,

- Monsieur Pierre Decla, demeurant professionnellement à Bucharova 2641/14, Jupiter Building, CZ-15700 Prague 5, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 25 août 2011 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011141940/15.

(110164253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.514,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

In the year two thousand and eleven, on the second day of September,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

McCormick & Company, Incorporated, a corporation governed by and existing under the laws of the State of Maryland (United States of America), having its registered office at 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, United States of America and registered under the IRS identification number 52-0408290 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the twelve thousand five hundred (12,500) issued shares representing the total share capital of McCormick Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.664, incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated April 14th, 2011 (the "Incorporation Date"), published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-1494 dated July 7th, 2011, which articles of association have since not been amended (the "Company");

(ii) That it waives any prior convening notice right; and

(iii) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

It is noted that Sole Shareholder now intends to use the United States dollar («USD») rather than the Euro («EUR») as currency of the Company's share capital and of the nominal value of the Company's issued shares as well as its functional currency and this with a retrospective effect as from the Incorporation Date.

Considering the above, it is hereby resolved to:

(i) change, with retrospective effect as from the Incorporation Date, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company from EUR to USD;

(ii) to convert the amount of the nominal value of the shares issued by the Company from EUR 1 (one Euro) to USD 1.40 (one United States dollar and forty Cents) using the rounded EUR/USD exchange rate of 1.40 USD for 1 EUR; and

(iii) to convert the share Capital of the Company from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to USD 17,500 (seventeen thousand five hundred United States dollars) using the rounded EUR/USD exchange rate of 1.40 USD for 1 EUR.

Second resolution

Further to the adoption of the resolution above, Sole Shareholder hereby resolves to amend and restate article 7 of the Company's articles of association which shall then read as follows:

“ **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) divided into twelve thousand five hundred shares with a nominal value of one United States dollar and forty Cents (USD 1.40) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be

used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen United States dollars (USD 14) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) to seventeen thousand five hundred and fourteen United States dollars (USD 17,514) by the issue of ten (10) new ordinary shares with a nominal value of one United States dollar and forty Cents (USD 1.40) (the “New Shares”) subject to the payment of a global share premium in the amount of one hundred fourteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred eighty-six United States dollars (USD 114,999,986) (the "Share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash to be made by Sole Shareholder on the bank account of the Company in the amount of one hundred fifteen million United States dollars (USD 115,000,000) (the "Cash Amount").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription by Sole Shareholder of the New Shares subject to the payment of the Share Premium.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Sole Shareholder hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde. Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares as indicated above in consideration for the Cash Amount.

*Description of the contribution
Evidence of the contribution's existence*

The Cash Amount has been blocked on the bank account of the Company and proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- McCormick & Company, Incorporated: 12,510 ordinary shares

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 7 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred fourteen United States dollars (USD 17,514) divided into twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares, with a nominal value of one United States dollar and forty Cents (USD 1.40) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

McCormick & Company, Incorporated, une société régie par les lois du Maryland (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son siège social au 18 Loveton Circle, Sparks, 21152, Maryland, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro d'identification IRS 52-0408290 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique actuelle détenant l'ensemble des douze mille cinq (12,500) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société McCormick Luxembourg S.à r.l., une «société à responsabilité limitée» régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.664, , constituée par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, daté du 14 Avril 2011 (la «Date de Constitution») et publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro C-1494 daté du 7 juillet 2011, dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la «Société»);

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable;

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est noté que l'Associé Unique de la Société a maintenant l'intention d'utiliser le dollar américain («USD») plutôt que l'Euro («EUR») comme devise du capital social de la Société ainsi que pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société ainsi que comme devise de fonctionnement de la Société et ce avec effet rétroactif à la Date de Constitution. En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet rétroactif à la Date de Constitution, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société de l'EUR en USD;

(ii) de convertir le montant de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de 1 EUR (un euro) en 1,40 USD (un dollar américain et quarante cents) en utilisant le taux de change EUR/USD arrondi de 1,40 USD pour 1 EUR; et

(iii) de convertir le capital social de la Société de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) en 17.500 USD (dix-sept mille cinq cents dollars américains) en utilisant le taux de change EUR/USD arrondi de 1,40 USD pour 1 EUR.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre l'article 7 des statuts de la Société qui doit être lu de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (17.500 USD) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain et quarante cents (1,40 USD) chacune, toutes entièrement libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze dollars américains afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents dollars américains (17.500 USD) au montant de dix-sept mille cinq cent quatorze dollars américains (17.514 USD) par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain et quarante cents (1,40 USD) (les «Nouvelles Parts Sociales»), sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cent quatorze millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt six dollars américains (114.999.986 USD) (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire de l'Associé Unique sur le compte bancaire de la Société d'un montant de cent quinze millions de dollars américains (115.000.000 USD) (l'«Apport»);

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription par l'Associé Unique sous réserve du paiement de la Prime d'Emission:

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde.

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales en contrepartie de l'Apport.

*Description de l'apport
Preuve de l'existence de l'apport*

L'Apport a été bloqué sur le compte bancaire de la Société et une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie à la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- McCormick & Company, Incorporated: 12.510 parts sociales ordinaires;

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cent quatorze dollars américains (17.514 USD) représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain et quarante cents (1,40 USD) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139642/189.

(110162037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Powerwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.467.

Le soussigné, Faltot christian, demeurant à F-54190 Villerupt (France), 45 rue Babeuf démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur dans la société Powerwellness S.A. avec siège social 23-25 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg R.C.S Luxembourg B 128.467.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

FALTOT CHRISTIAN.

Référence de publication: 2011141941/11.

(110164237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Airvault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.759.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011141974/13.

(110164666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**AML Real Estate S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AML Consulting S. à r.l.).**

Siège social: L-3583 Dudelange, 10, rue des Forgerons.

R.C.S. Luxembourg B 124.230.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juin 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011141978/14.

(110164685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Tip Top Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange-Gare, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 163.971.

—
STATUTS

L'an deux mil onze.

Le trois octobre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Sabatino MARASCO, salarié, né à Verzino (Italie), le 4 octobre 1961 (no matricule 19611004012), demeurant à F-57100 Veymerange, 1, rue du Vanneau;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «TIP TOP SERVICE Sàrl»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Ellange-Gare.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente de compact discs (CD), bandes vidéo, digital vidéo disques (DVD) et tout autre porteur de vision et/ou de son, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (125.- Euro) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (1.250.- Euro).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-5690 Ellange-Gare, route de Remich;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marasco, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13125. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 octobre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011143060/75.

(110164551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.459.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2011143316/11.

(110166348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Cedar Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.462.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cedar Trust S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011143317/13.

(110166537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Coiffure Paulo Machado Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 15, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coiffure Paulo Machado SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011143320/12.

(110166229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Café « La Cheminée » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 112.844.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée CAFE «LA CHEMINEE» SARL – RCB N° 112844 – 35 Route de Kayl L-3514 DUDELANGE, a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Changement de siège social

Première résolution:

Monsieur FERREIRA SERRA LOURENCO José Antonio – cabaretier – demeurant 59 Route de Burange L-3429 DUDELANGE décide du changement d'adresse de la société «CAFE LA CHEMINEE» SARL au 8 Rue du Commerce L-3450 DUDELANGE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à DUDELANGE, le 14.10.2011.

José Antonio FERREIRA SERRA LOURENCO.

Référence de publication: 2011143327/17.

(110165866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Capucins Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 15-17, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 60.211.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143328/14.

(110166724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Caribou Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 90.946.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 octobre 2011, a nommé comme président du conseil d'administration, avec effet immédiat:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2015.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour CARIBOU FINANCES SA
Société anonyme

Référence de publication: 2011143329/17.

(110166209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Cashnote Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 154.956.

—
EXTRAIT

La société prends acte que l'adresse de l'associé unique de la Société, CASHNOTE 2. GmbH, est désormais au: Tannenwaldallee 20, D-61348 Bad Hombourg, Germany.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143330/14.

(110166110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.518,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.353.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NEINVER, S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega – Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606 (the "A Shareholder")

here represented by Mr Grégory RICCI, employee, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 22 September 2011.

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wijnhaven 60, 2511 GA The Hague, registered with the chamber of commerce of The Hague under number 27377056 (the "B Shareholder")

here represented by Mr Tony Whiteman, director of companies, residing professionally at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 21 September 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

The appearing parties are the shareholders of Nemab S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the registration number B 153353 (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, May 21st, 2010, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1488 dated 20 July 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 29 April 2011, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1526 dated 9 July 2011.

According to article 13.2 of the articles of incorporation of the Company, "All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders (the "General Meeting") to be held in person at the registered office of the Company and at least once a year."

The shareholders represented at the present meeting acknowledge and accept to hold the present extraordinary general meeting of the shareholders at the office of the undersigned notary, Maître Martine SCHAEFFER.

Such decision being justified by material circumstances, which prevent the holding of the present extraordinary general meeting of shareholders at the registered office of the Company as provided for in the articles of incorporation of the Company.

Such appearing parties, represented as stated here above, have declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company is worded as follows.

Agenda:

1. Creation of the following new class of shares in the corporate capital of the Company:
 - class F shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each;
2. Creation of the following new share premium account of the Company:
 - Share Premium Account F;
3. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2.-(two Euro) by issuing:
 - 2 (two) new class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each, numbered from 12,517 to 12,518.
 - so as to raise it from its current amount of EUR 12,516.-(twelve thousand five hundred and sixteen Euro) to EUR 12,518.-(twelve thousand five hundred and eighteen Euro);
4. Subscription and payment of the new Class F Shares and the related share premium by the A Shareholder and the B Shareholder by the following contributions in cash:
 - a contribution in cash of EUR 37,500.-(thirty seven thousand five hundred Euro) from the A Shareholder;
 - a contribution in cash of EUR 37,500.-(thirty seven thousand five hundred Euro) from the B Shareholder;
5. Amendment of articles 5.1, 5.2, 5.6 (concerning the share capital), 16.3 (concerning distribution rights), 17.4 (concerning dissolution rights) and 19 (concerning definitions) of the articles of incorporation of the Company;
6. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to create the following new class of shares in the corporate capital of the Company:

- class F shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each.

Second resolution

It is hereby resolved to create the following new share premium account of the Company:

- Share Premium Account F.

Third resolution

It is hereby resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2 (two Euro) by issuing:

- 2 (two) new class F shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each, numbered from 12,517 to 12,518,
- so as to raise it from its current amount of EUR 12,516.-(twelve thousand five hundred and sixteen Euro) to EUR 12,518.-(twelve thousand five hundred and eighteen Euro).

Subscriptions - Payments

(A) Thereupon the prenamed NEINVER, S.A., A Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe 1 (one) new Class F Share with a nominal value of EUR 1.-(one Euro), and to make a payment in full for such new Class F Share by a contribution in cash of EUR 37,500.-(thirty seven thousand five hundred Euro) (the “Contribution in Cash 1”).

The Contribution in Cash 1 is to be allocated as follows:

- (i) The amount of EUR 1.-(one Euro) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company;
- (ii) the amount of EUR 8,999 (eight thousand nine hundred ninety-nine Euro) is to be allocated to the Share Premium Account F of the Company;
- (iii) the amount of EUR 28,500.-(twenty eight thousand five hundred Euro) is to be allocated to the Ordinary Share Premium Account of the Company.

(B) Thereupon the prenamed MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., B Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe 1 (one) new Class F Share with a nominal value of EUR 1.-(one Euro), and to make a payment in full for such new Class F Share and the share premium by a contribution in cash of EUR 37,500.-(thirty seven thousand five hundred Euro) (the “Contribution in Cash 2”).

The Contribution in Cash 2 is to be allocated as follows:

- (i) The amount of EUR 1.-(one Euro) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company;
- (ii) the amount of EUR 8,999 (eight thousand nine hundred ninety-nine Euro) is to be allocated to the Share Premium Account F of the Company;
- (iii) the amount of EUR 28,500.-(twenty eight thousand five hundred Euro) is to be allocated to the Ordinary Share Premium Account of the Company.

The Contribution in Cash 1 and the Contribution in Cash 2 are together referred to as the Contributions.

The total Contributions amount to EUR 75,000.-(seventy-five thousand Euro).

The newly issued Class F Shares have been fully paid up by the Contributions, as has been certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscriptions and contributions. As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- NEINVER, S.A., A Shareholder:
 - 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class A Shares;
 - 4 (four) Class C Shares;
 - 2 (two) Class D Shares;
 - 2 (two) Class E Shares; and
 - 1 (one) Class F Share.
- MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., B Shareholder:
 - 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class B Shares;
 - 4 (four) Class C Shares;
 - 2 (two) Class D Shares;
 - 2 (two) Class E Shares; and
 - 1 (one) Class F Share.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, it is hereby resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

“ 5.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and eighteen Euro (EUR 12,518.-) represented by (i.) six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the “Class A Shares”, their holder being referred to as the “Class A Shareholder”) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 1 to 6,250, (ii.) six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares (the “Class B Shares”, their holder being referred to as the “Class B Shareholder” and together with the Class A Shareholder, jointly referred to as the “Shareholders”) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 6,251 to 12,500, (iii.) eight (8) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,501 to 12,502, from 12,507 to 12,508, from 12,511 to 12,512 and from 12,515 to 12,516, (iv.) four (4) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,503 to 12,504 and from 12,509 to 12,510, (v.) four (4) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,505 to 12,506 and from 12,513 to 12,514, and (vi.) two (2) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00.-) each, numbered from 12,517 to 12,518.”

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company furthermore resolved to replace sub paragraph 5.2 in article 5 of the articles of incorporation concerning the share premium account, which shall read as follows:

" **5.2.** In addition to the corporate capital, there shall be set up the following premium accounts: (i.) in respect of the Ordinary Shares, the Ordinary Share Premium Account; (ii.) in respect of the Class C Shares, the Share Premium Account C; (iii), in respect of the Class D Shares, the Share Premium Account D; (iv.) in respect of the Class E Shares, the Share Premium Account E; and (v) in respect of the Class F Shares, the Share Premium Account F. Any share premium paid into any of these share premium accounts shall not be repaid or reimbursed (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, the payment of a dividend, the liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a repayment or reimbursement of share premium) to any Shareholder other than the holders of the shares pertaining to the class of shares linked to said share premium account."

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company furthermore resolved to replace sub paragraph 5.6 in article 5 of the articles of incorporation concerning the repurchase and cancellation of shares, which shall read as follows:

" **5.6.** The repurchase and cancellation of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares will occur upon the sale of the Assets C, Assets D, Assets E and Assets F. Upon sale of any of the Assets C, Assets D, Assets E or Assets F, the Company shall determine the profit or loss attributable to each corresponding Class of Shares cancelled as if each Assets C, Assets D, Assets E and Assets F, to which they refer were the sole investment held by the Company (the "Cancellation Value")."

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company furthermore resolved to replace sub paragraphs 16.3 of article 16 of the articles of incorporation concerning distribution rights, which shall read as follows:

" **16.3.** The general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss (i.e. together the Ordinary Profits, Profits C, Profits D, Profits E and Profits F) as follows:

16.3.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves, one for each specific class of shares, (namely (i) the Ordinary Profit Reserve, (ii) the Profit Reserve C, (iii) the Profit Reserve D, (iv) the Profit Reserve E and (v) the Profit Reserve F, each, a «Reserve»), the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

16.3.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Class of Shares for accounting and tax purposes as if each share of the Roppenheim SPV, the Honfleur SPV, the Bellegarde SPV and the SugarCity SPV to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a «Profit and Loss Account»). All expenses and incomes connected to a Class of Shares shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

16.3.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

16.3.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

16.3.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

16.3.6 As stipulated in article 5.2 above, there shall be a share premium account for the Ordinary Shares (namely the Ordinary Share Premium Account), and a share premium account for each type of specific class of shares (namely the Share Premium Account C, the Share Premium Account D, the Share Premium Account E and the Share Premium Account F (the «Specific Class Share Premium Account»):

(a) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each specific Class of Shares (C,D,E,F) at the time of issuance of the shares belonging to each specific Class of Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such specific Class of Shares is, or shall be, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

(b) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

16.3.7 To the extent that funds are available for distribution both at the level of the Company and at the level of a relevant Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account and to the extent permitted by law and by these Articles, dividends may be paid out of such Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the specific Class of Shares concerned. Dividends may be paid out of the Ordinary Share Profit and Loss Account only to the holders of Ordinary Shares."

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company furthermore resolved to replace sub paragraphs 17.4 of article 17 of the articles of incorporation concerning dissolution and liquidation, which shall read as follows:

" **17.4.** The liquidation proceeds available for distribution shall be distributed in accordance with the following steps:

step a. From the balance remaining after payment of debts shall be distributed, as far as possible, the Ordinary Assets, Assets C, Assets D, Assets E and Assets F, (including any deriving proceeds), to the holders of Ordinary Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares respectively.

step b. From the balance remaining after step a shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Share Premium Account, Share Premium Account C, Share Premium Account D, Share Premium Account E and Share Premium Account F to the holders of Ordinary Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares respectively.

step c. From the balance remaining after step b shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to the Ordinary Profit Reserve, the Profit Reserve C, the Profit Reserve D, the Profit Reserve E and the Profit Reserve F to the holders of Ordinary Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares respectively.

step d. The positive balance remaining after step c shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings."

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company furthermore resolved to insert the following new definitions or replace respective existing definitions in article 19 of the articles of incorporation concerning definitions, as follows:

"Assets F: means the Company's shareholding in the SugarCity SPV;

Class of Shares: means together the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares;

Class F Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of incorporation;

Class F Shareholder(s): means holder(s) of Class F Shares in the Company;

Profit Reserve F: means the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Class F Shareholders;

Profits F: means the profits, as appears from the annual accounts, deriving from the shares held by the Class F Shareholders in the Company corresponding to the SugarCity SPV, netted with the taxes due by the Company (if any), with respect to these profits;

Share Premium Account F: means the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Class F Shareholders;

SugarCity SPV: means SugarCity B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprekelijkheid) validly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its corporate seat in The Hague and its place of business at (2511 GA 's-Gravenshage, Wijnhaven 60, The Netherlands and registered with the Kamer von Koophandel I under the registration number 53569946."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to authorise and empower any manager of the Company and/or any employee at Alter Domus, acting individually, with full power of substitution, to execute and deliver, under his/her/its sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Class F Shares in the register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately EUR 2000.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

NEIVER, S.A., une société dûment constituée en Espagne, ayant son siège social à Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega – Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne et immatriculée au registre de commerce de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, page M-93606 (ci-après l' «Associé A»),

ici représentée par M. Grégory RICCI, employé, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 22 septembre 2011,

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., une société dûment constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social à Wijnhaven 60, 2511 GA La Haye, immatriculée au registre de commerce de La Haye sous le numéro 27377056 (ci-après l' «Associé B»),

ici représentée par M Tony Whiteman, gérant de sociétés, résidant professionnellement à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 21 septembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne variatur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les associés (ci-après les «Associés») de la société Nemab S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153353 (ci-après la «Société») par acte notarié du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1488 le 20 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du même notaire du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations n° 1526 le 9 juillet 2011.

Selon l'article 13.2 des statuts de la Société, «Toutes les décisions des Associés sont prises par l'assemblée générale des associés (l' «Assemblée Générale») devant être tenue physiquement au siège social de la société au moins une fois par an.»

Les associés, représentées comme indiqué ci-dessus, reconnaissent et acceptent de tenir la présente assemblée générale extraordinaire des associés au sein du cabinet du notaire instrumentant, Maître Martine SCHAEFFER.

Cette décision est justifiée par des circonstances matérielles qui empêchent la tenue de la présente assemblée générale des associés au siège social de la société tel que prévu par les statuts.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire des associés est comme suit:

Agenda

1. Création de la nouvelle classe de parts sociales suivante dans le capital social de la Société:
 - Parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune;
2. Création du nouveau compte de prime d'émission suivant de la Société:
 - Compte de Prime d'Emission F;
3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.-(deux euros) par l'émission de:
 - 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie F (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie F») ayant une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune, numérotées de 12.517 à 12.518,pour le porter de son montant actuel de EUR 12.516.-(douze mille cinq cent seize euros) à EUR 12.518.-(douze mille cinq cent dix-huit euros).
4. Souscription et libération des nouvelles Parts Sociales de Catégorie F et de la prime d'émission y afférente par l'Associé A et l'Associé B, moyennant les contributions suivantes en espèces:
 - une contribution en espèces d'un montant de EUR 37.500.-(trente-sept mille cinq cent euros);
 - une contribution en espèces d'un montant de EUR 37.500.-(trente-sept mille cinq cent euros);
5. Modification subséquente des articles 5.1, 5.2, 5.6 (concernant le capital social), 16.3 (concernant les droits de distribution), 17.4 (concernant la dissolution et la liquidation) et 19 (concernant les définitions) des statuts de la Société;
6. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, après s'être déclarée parfaitement informée de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de procéder à la création de la nouvelle classe de parts sociales suivante dans le capital social de la Société:

- Parts sociales de classe F d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé de procéder à la création du nouveau compte de prime d'émission suivant de la Société:

- Compte de Prime d'Emission F.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.(deux euros) par l'émission de:

- 2 (deux) nouvelles parts sociales de catégorie F (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie F») ayant une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune, numérotées de 12.517 à 12.518,
pour le porter de son montant actuel de EUR 12.516.-(douze mille cinq cent seize euros) à EUR 12.518.- (douze mille cinq cent dix-huit euros).

Souscriptions - Libération

(A) Ensuite la prémentionnée NEIVER, S.A., Associé A de la Société, dûment représentée comme précisé précédemment, déclare en outre souscrire 1 (une) nouvelle Part Sociale de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) et déclare libérer ladite nouvelle part sociale et la prime d'émission par un apport en espèce de EUR 37.500.-(trente-sept mille cinq cent euros) (l'«Apport en Espèce 1»).

L'Apport en Espèce 1 doit être affecté comme suit:

- (i) Le montant de EUR 1.-(un euro) doit être affecté au capital social de la Société;
- (ii) Le montant de EUR 8,999.-(huit mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros) doit être affecté au Compte de Prime d'Emission F de la Société;
- (iii) Le montant de EUR 28.500.-(vingt-huit mille cinq cent euros) doit être affecté au Compte de Prime d'Emission Ordinaire de la Société.

(B) Ensuite la prémentionnée MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., Associé B de la Société, dûment représentée comme précisé précédemment, déclare souscrire 1 (une) nouvelle Part Sociale de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) et déclare libérer ladite nouvelle part sociale et la prime d'émission par un apport en espèce de EUR 37.500.-(trente-sept mille cinq cent euros) (l'«Apport en Espèce 2»).

L'Apport en Espèce 2 doit être affecté comme suit:

- (i) Le montant de EUR 1.-(un euro) doit être affecté au capital social de la Société;
- (ii) Le montant de EUR 8,999.-(huit mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros) doit être affecté au Compte de Prime d'Emission F de la Société;
- (iii) Le montant de EUR 28.500.-(vingt-huit mille cinq cent euros) doit être affecté au Compte de Prime d'Emission Ordinaire de la Société .

L'Apport en Espèce 1 et l'Apport en Espèce 2 sont définis conjointement ci-après en tant qu'«Apports».

Les prédites Apports en Espèces s'élèvent ensemble au montant de EUR 75.000,(soixante-quinze mille euros).

Les nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ont été entièrement payées par les Apports en Espèces, tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Partant, il est décidé d'accepter les souscriptions et libérations dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- NEIVER, S.A., Associé A:
6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie A;
4 (quatre) Parts Sociales de Catégorie C;
2 (deux) Parts Sociales de Catégorie D;
2 (deux) Parts Sociales de Catégorie E; et
1 (une) Part Sociale de Catégorie F.
- MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., Associé B:
6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie B;
4 (quatre) Parts Sociales de Catégorie C;
2 (deux) Parts Sociales de Catégorie D;
2 (deux) Parts Sociales de Catégorie E; et
1 (une) Part Sociale de Catégorie F.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix-huit euros (EUR 12.518.-) représenté par (i.) 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), dont le détenteur est nommé «Associé A»), avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 1 à 6.250, (ii.) de 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), dont le détenteur est nommé «Associé B» et avec l'Associé A ensemble nommés les «Associés»), avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 6.251 à 12.500, (iii.) de huit (8) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.501 à 12.502, de 12.507 à 12.508, de 12.511 à 12.512 et de 12.515 à 12.516, (iv.) de quatre (4) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.503 à 12.504 et de 12.509 à 12.510, (v.) de quatre (4) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.505 à 12.506 et de 12.513 à 12.514 et (vi.) de deux (2) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, numérotées de 12.517 à 12.518.»

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société décide également de remplacer l'article 5.2 des statuts de la Société concernant le compte de prime d'émission qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.2.** En plus du capital social, les comptes de prime d'émission suivants peuvent être établis: (i) concernant les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de la Prime d'Emission Ordinaire, (ii) concernant les Parts Sociales de Catégorie C, le Compte de la Prime d'Emission C, (iii) concernant les Parts Sociales de Catégorie D, le Compte de la Prime d'Emission D, (iv) concernant les Parts Sociales de Catégorie E, le Compte de la Prime d'Emission E et (v) concernant les Parts Sociales de Catégorie F, le Compte de la Prime d'Emission F. Toute prime d'émission versée dans un de ces comptes de prime d'émission ne sera repayer ou remboursée (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, rachat de parts sociales propres, paiement de dividende, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un repaiement ou remboursement de prime d'émission) à un Associé autre qu'au détenteur des parts sociales afférant à la Catégorie de Parts Sociales liée au compte de prime d'émission correspondant.»

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société décide également de remplacer l'article 5.6 des statuts de la Société concernant le rachat et l'annulation de parts sociales qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.6.** Le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E ou des Parts Sociales de Catégorie F aura lieu en cas de la vente de l'Actif C, l'Actif D, l'Actif E ou l'Actif F. En cas de la vente de l'Actif C, l'Actif D, l'Actif E ou l'Actif F, la Société déterminera le profit ou la perte attribuable à chaque Catégorie de Parts Sociales correspondante annulée comme si l'Actif C, l'Actif D, l'Actif E ou l'Actif F auquel elles se réfèrent avait été le seul investissement détenu par la Société («Valeur d'Annulation»).»

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société décide également de remplacer l'article 16.3 des statuts de la Société concernant le droit de distribution qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **16.3.** L'assemblée générale des associés allouera les bénéfices ou les pertes annuels (i.e. l'ensemble des Profits Ordinaires, Profits C, Profits D, Profits E et Profits F) comme suit:

16.3.1 En plus de la réserve légale requise par la Loi, la Société a d'autres réserves, une pour chaque Catégorie de Parts Sociales spécifique, (à savoir (i) la Réserve du Profit Ordinaire, (ii) la Réserve du Profit C, (iii) la Réserve du Profit D, (iv) la Réserve du Profit E et (v) la Réserve du Profit F, chacune une «Réserve»), pour lesquelles chaque catégorie d'Associé dispose d'un droit exclusif sur le solde correspondant.

16.3.2 Chaque année, la Société doit déterminer comptablement et fiscalement les profits et pertes attribuables à chaque Catégorie de Parts Sociales, comme si chaque part de la Roppenheim SPV, la Honfleur SPV, la Bellegrade SPV et la SugarCity SPV à laquelle elle se réfère, était le seul investissement détenu par la Société (chacun un "Compte de Résultats"). Toutes les dépenses et revenus liés à une Catégorie de Parts Sociales doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats correspondant.

16.3.3 Le solde de chaque Compte de Résultats devra ainsi être alloué à la Réserve correspondante.

16.3.4. Si et pour autant que les réserves légales doivent être formées ou que leurs soldes doivent être augmentés par la Société lors d'une année sociale, les soldes positifs des Comptes de Résultats doivent être utilisés pour ce but. Si possible, pour autant que ce le soit, telle réserve doit être créée ou augmentée aux comptes de chaque Compte de Résultats en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats par rapport aux profits montrés par les comptes annuels.

16.3.5. Si et pour autant que la réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats en vertu duquel/desquels la réserve légale a été formée ou augmentée.

16.3.6 Selon l'article 5.2 ci-dessus, il y aura un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et un compte de prime d'émission pour chaque Catégorie de Parts Sociales spécifiques (à savoir le Compte de Prime d'Emission C, le Compte de Prime d'Emission, le Compte de

Prime d'Emission E et le Compte de Prime d'Emission F) (le «Compte de Prime d'Emission de Catégories de Parts Sociales Spécifiques»):

a) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs de chaque spécifique Catégorie de Parts Sociales (C, D, E, F) au moment de l'émission des parts sociales appartenant à chaque Catégorie de Parts Sociales et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Catégories de Parts Sociales est ou doit être, selon le cas, alloué au compte de prime d'émission correspondant à ladite Catégorie de Parts Sociales;

b) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires est ou doit être, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires.

16.3.7. Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution aussi bien au niveau de la Société qu'au niveau du spécifique Compte de Résultat et d'un Compte de Prime d'Emission de Catégorie de Parts Sociales Spécifique, dans la mesure autorisée par la loi et ces Statuts, des dividendes peuvent être payés d'un Compte des Résultats et du Compte de Prime d'Emission de Catégorie de Parts Sociales Spécifique correspondant, seulement aux détenteurs de parts sociales de cette Catégorie de Parts Sociales spécifique. Des dividendes ne peuvent être payés du Compte de Résultats appartenant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires qu'aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires.

16.4 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution aussi bien au niveau de la Société et dans la mesure autorisée par la loi et ces Statuts, le Conseil de Gérance peut proposer que les fonds disponibles pour paiement soient distribués.

Les distributions doivent toujours être faites en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés, sur proposition approuvée par une réunion séparée des associés détenant le même Compte de Résultats ou le même Compte de Prime d'Emission concerné.

16.5 La décision de distribuer des fonds et la détermination de leur montant sera prise par les Associés conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessus.

16.6 Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).»

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société décide également de remplacer l'article 17.4 des statuts de la Société concernant la dissolution et la liquidation qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **17.4.** Le boni de liquidation disponible pour la distribution sera réparti conformément aux étapes suivantes:

étape a. Après le paiement des dettes, à partir du solde restant seront distribués, autant que possible, les Actifs Ordinaires, les Actifs C, Actifs D, Actifs E et Actifs F, (y compris tout montant dérivé) aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F respectivement.

étape b. A partir du solde restant après l'étape a, seront transférés, autant que possible, un montant égal et proportionnel au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, au Compte de Prime d'Emission C, au Compte de Prime d'Emission D, au Compte de Prime d'Emission E et au Compte de Prime d'Emission F aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F respectivement.

étape c. A partir du solde restant après l'étape b, sera transféré, autant que possible, un montant égal et proportionnel à la Réserve de Profit Ordinaire, la Réserve de Profit C, la Réserve de Profit D, la Réserve de Profit E et la Réserve de Profit F aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F respectivement.

étape d. Le solde positif restant après l'étape c sera transféré aux associés proportionnellement au montant total de leurs participations.»

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société décide également d'insérer les nouvelles définitions suivantes ou de remplacer les définitions existantes respectives dans l'article 19 des Statuts concernant les définitions:

«Actifs F: signifie la participation de la Société dans SugarCity SPV;

Associé(s) F: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie F dans la Société;

Catégories de Parts Sociales: signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie F;

Compte de Prime d'Emission F: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés F;

Parts Sociales de Catégorie F: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents Statuts;

Profits F: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les comptes annuels, dérivant des parts sociales correspondant au SugarCity SPV, libres des impôts dus par la Société (s'il y en a), en rapport avec ses profits;

Réserve du Profit F: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés F;

SugarCity SPV: signifie SugarCity B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) dûment constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social à La Haye, Pays-Bas et son siège d'affaires à at (2511 GA) 's-Gravenhage, Wijnhaven 60, Pays-Bas, immatriculée à la Kamer von Koophandel I sous le numéro 53569946;»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide d'autoriser chacun des gérants de la Société et/ou employée de Alter Domus, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand-Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire les Parts Sociales de Catégorie F nouvellement émises dans le registre de la Société.

Coûts:

Les frais, occasionnés par le présent acte sont approximativement estimés à la somme de EUR 2000.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-ville date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: G. Ricci, T. Whiteman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 octobre 2011. LAC/2011/43427. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139680/496.

(110161036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.904.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Neil ROSS, doit se lire comme suit:

- 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

CB Richard Ellis Global Alpha Series S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011143332/17.

(110166277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.978.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, Liberty Global, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143333/12.

(110166471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CELLGATE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011143334/12.

(110166231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

McDonogh Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.423.

L'an deux mil onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "McDonogh Investments", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 du 10 avril 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.423.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom McDonogh, administrateur de société, demeurant à Crescent, Galway (Irlande).

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions, Monsieur Tom McDonogh, administrateur de société, né à Galway (Irlande) le 11 janvier 1968, demeurant à Crescent, Galway (Irlande).

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900.-EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. McDonogh, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. LAC/2011/42332. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139643/66.

(110161507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, CEVA Group Plc, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143335/12.

(110166469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 55.178.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2011

En date du 28 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} février 2011, de Monsieur Stephan Sieder en qualité d'Administrateur,
- de nommer, avec effet au 1^{er} février 2011, Monsieur Frans Peeters, Compagnie Monégasque de Gestion, 13, Boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2011, en remplacement de Monsieur Stephan Sieder, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMB GLOBAL LUX

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011143337/17.

(110166527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Colorado Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.932.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011143340/12.

(110166637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Manwin Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.366.

—
L'an deux mille onze, le trente août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

A comparu:

“MANWIN LICENSING EUROPE SARL”, ayant son siège social au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domicilié professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 29 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée "MANWIN LUXEMBOURG S. à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° 160366, ayant son siège social à Luxembourg au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1288 du 15 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1771 du 04 août 2011.

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

- L'objet social est modifié.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, noms de domaine, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant.

La société peut aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La société peut également contracter des emprunts auprès de tiers.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet: l'acquisition, la gestion, la promotion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières, situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Toutes les opérations se rapportant aux achats et aux ventes, la construction ou la transformation, l'aménagement, l'entretien, la location, le lotissement et la gestion de biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.»

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

“ **Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may acquire and manage all intellectual property rights (patents, domain names, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto.

The company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The company may also contract such loans from third parties.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

The company's purpose is further to carry out the acquisition, management, promotion, administration, operation, enhancement by sale, exchange, building or any other activity related to immovable property, located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and the performance of any auxiliary activities necessary or useful for the accomplishment of its purpose; all operations relating to purchases and sales, construction or transformation, improvement, maintenance, leasing, allotment and management of immovable property, both for its own account and on behalf of third parties.”

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139651/67.

(110162083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143680/10.

(110166342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Sphinx Turnaround Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.676.

Le rapport annuel consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sphinx Turnaround Fund SCA, Sicav SIF
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011143689/14.

(110166465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Supreme Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 708.967,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.153.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 14 octobre 2011 a approuvé la résolution suivante:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec adresse au 400, route d'Esch, L-1014

Luxembourg, est élu commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143691/15.

(110166064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 351.487.474,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 152.796.

In the year two thousand and eleven, on the second day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Medtronic CV, LLC, a limited liability company governed by and existing under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State under file number 4656390 (the "Contributor 1"), here represented by Mrs. Sofia Da Chao, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Medtronic AF Acquisition LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under file number 4650307, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA ("Contributor 2" and together with the Contributor 1 the "Shareholders"), here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the appearing parties are the current shareholders owning all the issued and outstanding shares of Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred sixty-nine million two hundred sixteen thousand fifty-five United States dollars (USD 269,216,055.-, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 152.796 (the

“Company”). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of April 26, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 8, 2010. The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed of March 14, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 5, 2011.

(ii) That the Contributor 1 is the sole legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of sixty one million six hundred ninety-two thousand eight hundred sixty-nine United States dollars (USD 61,692,869) (the “Receivable 1”) and that the Contributor 2 is the sole legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of twenty million five hundred seventy-eight thousand five hundred fifty United States dollars (USD20,578,550) (the “Receivable 2”).

(iii) That the Contributor 1 wishes to contribute the Receivable 1 to the Company’s share capital and that the Shareholders are willing to accept such contribution and that the Contributor 2 wishes to contribute the Receivable 2 to the Company’s share capital and that the Shareholders are willing to accept such contribution;

(iv) That the Shareholders have unanimously waived any convening notice right and have therefore unanimously adopted the following resolutions.

First resolution

It is resolved to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of eightytwo million two hundred seventy-one thousand four hundred nineteen United States dollars (USD 82,271,419) so as to raise it from its current amount of two hundred sixty-nine million two hundred sixteen thousand fifty-five United States dollars (USD 269,216,055.-) to three hundred fifty-one million four hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-four United States dollars (USD 351,487,474) by the issue of eighty-two million two hundred seventy-one thousand four hundred nineteen (82,271,419) new ordinary shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor 1 to the Company consisting of the Receivable 1 (the “Contribution 1”) and by a contribution in kind by the Contributor 2 to the Company consisting of the Receivable 2 (the “Contribution 2”).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor 1 of sixty one million six hundred ninety-two thousand eight hundred sixty-nine (61,692,869) new ordinary shares out of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable 1 and to accept the subscription and the payment by the Contributor 2 of twenty million five hundred seventy-eight thousand five hundred fifty (20,578,550) new ordinary shares out of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable 2.

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Contributor 1 and the Contributor 2, both duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, afore mentioned, and they declare to subscribe all the New Shares as follows:

- Contributor 1 subscribes sixty one million six hundred ninety-two thousand eight hundred sixty-nine (61,692,869) new ordinary shares out of the New Shares in consideration for the Receivable 1.

- Contributor 2 subscribes twenty million five hundred seventy-eight thousand five hundred fifty (20,578,550) new ordinary shares out of the New Shares in consideration for the Receivable 2.

Description of the contribution

The total aggregate value of the Contribution 1 and of the Contribution 2 is eighty-two million two hundred seventy-one thousand four hundred nineteen United States dollars (USD 82,271,419).

The value of the Contribution 1 has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor 1 dated 02 September 2011 and the value of the Contribution 2 has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor 2 dated 02 September 2011. Such valuations have been accepted through a statement on contribution value issued by the Company’s managers and dated 02 September 2011. These certificates of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contributions’ existence has been given to the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- Medtronic CV, LLC: 263,564,859 ordinary y shares
- Medtronic AF Acquisition LLC: 87,922,615 ordinary shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first phrase of article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at three hundred fifty-one million four hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-four United States dollars (USD 351,487,474) represented by three hundred fifty-one million four hundred eighty-seven thousand four hundred seventy-four (351,487,474)shares with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

Medtronic CV, LLC, une société à responsabilité limitée, régie par lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209

Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4656390 (l' «Apporteur 1») ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, , clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Medtronic AF Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée, régie par lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4650307 (l' «Apporteur 2» et ensemble avec l'Apporteur 1 les «Associés») ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que les parties comparantes sont les associés actuels détenant l'ensemble des parts sociales de la société Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 269.216.920 USD, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.796 (la «Société»). La Société a été constitué suivant acte notarié du 26 avril 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin, 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 14 mars 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juillet 2011.

(ii) Que l'Apporteur 1 est le seul détenteur économique et juridique d' une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de soixante et un millions six cent quatre-vingt douze mille huit cent soixante-neuf dollars américains (61.692.869 USD) (la «Créance 1») et que l'Apporteur 2 est le seul détenteur économique et juridique d' une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de vingt millions cinq cent soixante dix-huit mille cinq cent cinquante dollars américains (20.578.550 USD) (la «Créance 2»).

(iii) Que l'Apporteur 1 souhaite apporter la Créance 1 au capital social de la Société et que les Associés consentent à accepter cet apport et que l'Apporteur 2 souhaite apporter la Créance 2 au capital social de la Société et que les Associés consentent à accepter cet apport; et

(iv) Que les Associés ont renoncé à leur droit de convocation préalable et on unanimement adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est décidé d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de quatre-vingt deux millions deux cent soixante et onze mille quatre cent dix-neuf dollars américains (82.271.419 USD) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante neuf millions deux cent seize mille cinquante cinq dollars américains (269.216.055 USD) à trois cent cinquante et un millions quatre cent quatre vingt sept mille quatre cent soixante quatorze dollars américains (351.487.474 USD) par l'émission de quatre-vingt deux millions deux cent soixante et onze mille quatre cent dix-neuf (82.271.419) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur 1 à la Société de la Créance 1 (l' «Apport 1») et par un apport en nature de l'Apporteur 2 à la Société de la Créance 2 (l' «Apport 2»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur 1 de soixante et un millions six cent quatre vingt douze mille huit cent soixante neuf (61.692.869) nouvelles parts sociales des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature de la Créance 1 et d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur 2 de vingt millions cinq cent soixante dix-huit mille cinq cent cinquante (20.578.550) nouvelles parts sociales des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature de la Créance 2.

Intervention des Apporteurs - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite l'Apporteur 1 et l'Apporteur 2, tous deux ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, préqualifiée, et déclarent souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- L'Apporteur 1 souscrit à soixante et un millions six cent quatre vingt douze mille huit cent soixante neuf (61.692.869) nouvelles parts sociales des Nouvelles Parts Sociales en contrepartie de l'Apport 1;
- L'Apporteur 2 souscrit à vingt millions cinq cent soixante dix-huit mille cinq cent cinquante (20.578.550) nouvelles parts sociales des Nouvelles Parts Sociales en contrepartie de l'Apport 2.

Description de l'apport

La valeur d'ensemble totale de l'Apport 1 et de l'Apport 2 s'élève à quatre-vingt deux millions deux cent soixante et onze mille quatre cent dix-neuf dollars américains (82.271.419 USD).

La valeur de l'Apport 1 a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur 1 et daté du 02 septembre 2011 et la valeur de l'Apport 2 a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur 2 et daté du 02 septembre 2011. Ces valorisations ont été acceptées par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date 02 septembre 2011. Ces certificats de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence des apports a été fournie à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- Medtronic CV, LLC: 263.564.859 parts sociales ordinaires
- Medtronic AF Acquisition, LLC: 87.922.615 parts sociales ordinaires

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent cinquante et un millions quatre cent quatre vingt sept mille quatre cent soixante quatorze dollars américains (351.487.474 USD) représenté par à trois cent cinquante et un millions quatre cent quatre vingt sept mille quatre cent soixante quatorze (351.487.474) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139662/194.

(110162055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sac Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143692/10.

(110166369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Samax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.003.

EXTRAIT

Dépôt rectificatif N°B95003 - 110165978 du 18/10/2011

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 octobre 2011 que:

Suite à la démission d'un administrateur, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur MONTOYA Robert, Directeur de société, demeurant à 14074 LOME (TOGO), Résidence du Bénin, villa 189

- Madame BOURGOUIN -MONTOYA Vanessa, Directeur de société, demeurant à Shekou, Nanshan District, SHENZHEN (Chine)

- Monsieur GODON Régis, administrateur de société, demeurant 9, rue du Taillandier F-72700 ALLONNES

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur-délégué pour un terme de six années renouvelables:

- Madame BOURGOUIN -MONTOYA Vanessa, Directeur de société, demeurant à Shekou, Nanshan District, SHENZHEN (Chine)

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme de six années renouvelables:

- la société ARTEFACTO, ayant son siège à L-8080 BERTRANGE, 57 route de Longwy, R.C.S. de Luxembourg N°B 87 962.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011143693/27.

(110166292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

SCD Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.448.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 18 octobre 2011 (i) que les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63130, KOFFOUR S.A, société anonyme, R.C.S Luxembourg B86086 et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63143, tous les trios ayant leur siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été remplacés par (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b) BEATRICE MANAGEMENT S.A., société

anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (ii) que le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (iii) que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63115, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été remplacé par VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ALICE MANAGEMENT S.A., prénommée, tenue le 18 octobre 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résidant au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SCD Investment Management S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BEATRICE MANAGEMENT S.A., prénommée, tenue le 18 octobre 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résidant au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SCD Investment Management S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CLAIRE MANAGEMENT S.A., prénommée, tenue le 18 octobre 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résidant au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SCD Investment Management S.A., société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011143694/34.

(110166424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Schemsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 94.683.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143695/10.

(110166256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Schorndorf Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.505.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143696/14.

(110166718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Schorndorf Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.505.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143697/14.

(110166719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Schumacher-Goetzinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 103, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 85.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHUMACHER-GOETZINGER S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011143698/12.

(110166156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Orion III European 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.475,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.182.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of sixty-two thousand seven hundred fifty Euro (EUR 62,750.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2162 dated 5 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 (the "Shareholder"). The articles of incorporation of the Shareholder have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 14 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21st September 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion III European 7 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-seven million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 47,512,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1391 of 27 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 160.182 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 20 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-seven million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 47,512,500.-) to forty-seven million five hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,547,500.-).

2. To issue thirty-five thousand (35,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by Orion Master III Luxembourg S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of forty-seven million seventy-two thousand twenty-five euro (EUR 47,072,025.-) so as to reduce it from its current amount of forty-seven million five hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,547,500.-) to four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 475,475.-) by way of cancellation of forty-seven million seventy-two thousand twenty-five (47,072,025) shares issued by the Company and to confer all as well as any powers to the Company's board of managers so as to proceed to the reimbursement.

5. To set the amount of the Company's share capital at four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 475,475.-) represented by four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five (475,475) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

6. To amend article five (5) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

7. Delegation of power.

8. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-seven million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 47,512,500.-) to forty-seven million five hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,547,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirty-five thousand (35,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription and Payment

There now appeared Mr Cédric Bless, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholder (the "Contributor"), by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of the Contributor, for thirty-five thousand (35,000) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make payment for such newly issued shares by a contribution in kind (the "Contribution") in an aggregate amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) consisting in the contribution of a receivable, as further described in a special report drawn up by the Company's board of managers.

The Contribution represents an aggregate value of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-).

Proof of the ownership by the Contributor of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Contributor acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that the Contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Contributor acting through its duly appointed attorney-in-fact further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution is described and valued, which report has been presented to the Shareholder and to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscriptions and Contribution and (ii) to allot the newly issued shares as stated above.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of forty-seven million seventy-two thousand twenty-five euro (EUR 47,072,025.-) so as to reduce it from its current amount of forty-seven million five hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,547,500.-) to four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 475,475.-) by cancellation of forty-seven million seventy-two thousand twenty-five (47,072,025) shares issued by the Company and to confer all as well as any powers to the Company's board of managers so as to proceed to the reimbursement.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to set the amount of the corporate capital of the Company at four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 475,475.-) represented by four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five (475,475) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend the first (1) paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 475,475.-) divided into four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five (475,475.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Seventh resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-deux mille sept cents cinquante euro (EUR 62.750.-), son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2162 du 5 septembre 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853 (l'«Associé»). Les statuts de l'Associé ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 14 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée aux fins des présentes par Maître Cédric Bless, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 septembre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé d'Orion III European 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois ayant un capital social de quarante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 47.512.500.-), dont le siège social est au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1391 du 27 juin 2011 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.176 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 20 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 47.512.500.-) à quarante-sept millions cinq cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.547.500.-).

2 Émission de trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune ainsi que les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Orion Master III Luxembourg S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-sept millions soixante-douze mille vingt-cinq euros (EUR 47.072.025) afin de le réduire de son montant actuel de quarante-sept millions cinq cents quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.547.500.-) à quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze euros (EUR 475.475.-) par voie d'annulation de quarante-sept millions soixante-douze mille vingt-cinq (47.072.025) parts sociales

émises par la Société et délégation de tous les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance afin de procéder au remboursement.

5 Fixation du capital social de la Société à quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze euros (EUR 475.475,-) représenté par quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze (475.475) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6 Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

7 Délégation de pouvoirs.

8 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 47.512.500,-) à quarante-sept millions cinq cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.547.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ainsi que les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription et Paiement

Intervient alors Maître Cédric Bless, prénommé, agissant en tant que mandataire de l'Associé (l'«Apporteur»), en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Apporteur, trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature (l'«Apport») d'un montant total de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) consistant en l'apport d'une créance, telle que plus explicitement décrit dans un rapport spécial dressé par le conseil de gérance de la Société.

L'Apport représente une valeur totale de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-).

Preuve de la détention de l'Apport par l'Apporteur à été donné au notaire instrumentant.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dument nommé déclare que l'Apport est libre de tout gage, engagement ou charge, suivant ce qui s'applique, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transmission de l'Apport à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation d'un valable transfert de l'Apport à la Société.

L'Apporteur agissant par le biais de son représentant dument nommé déclare également qu'un rapport a été dressé par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué, lequel rapport a été présenté à l'Associé ainsi qu'au notaire instrumentant.

Sur quoi, l'Associé a alors décidé (i) d'approuver lesdites souscriptions et Apports et (ii) d'attribuer les nouvelles parts sociales tel que mentionné ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-sept millions soixante-douze mille vingt-cinq euros (EUR 47.072.025) afin de le réduire de son montant actuel de quarante-sept millions cinq cents quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.547.500,-) à quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze euros (EUR 475.475,-) par annulation de quarante-sept millions soixante-douze mille vingt-cinq (47.072.025) parts sociales émises par la Société et conférer délégation de pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de procéder au remboursement.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de fixer le capital social de la Société à quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze euros (EUR 475.475,-) représenté par quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze (475.475) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier (1^{er}) de l'article cinq (5) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze euros (EUR 475.475,-) divisé en quatre cent soixante-quinze mille quatre cents soixante-quinze (475.475) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Septième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs nécessaires au conseil de gérance pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2011. Relation: RED/2011/2017. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011139694/217.

(110161176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Marbrerie Michelini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, route de Dudelange Z.I..

R.C.S. Luxembourg B 11.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143552/10.

(110166188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Marbrerie Michelini Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 67.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143553/10.

(110166187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

MasBeaC Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143542/10.

(110166351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.
